

Procès-Verbal

Séance du 2 Mai 2025

L' an 2025 et le 2 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de FOULAIN sous la présidence de HENRY Robert Maire

Présents : M. HENRY Robert, Maire, Mmes : EVON Isabelle, LAMIRAL Nadège, LAMURE Mireille, MM : PIOCHE Joffrey, SIMON Jean-Michel, THIERIOT Mathieu, TOUSSENEL Roland, VIGNERON Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRANÇOIS Evelyne à Mme LAMIRAL Nadège, MM : CUSSEY BENOIT à M. SIMON Jean-Michel, KANDEL Maxime à Mme LAMURE Mireille, PERRIN Franck à M. HENRY Robert
Excusé(s) : M. ROLLAND Julien

Absent(s) : M. BOUHAICHA Mustapha

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 26/04/2025

Date d'affichage : 26/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGNERON Vincent

Objet(s) des délibérations

Programme travaux ONF pour 2025 - 2025_05_02_39

Annulation de la délibération N°8 du 24 janvier 2025 - 2025_05_02_40

Droit de préemption sur la vente de la parcelle ZY N° 22 "Sur le canal" à Foulain - 2025_05_02_41

Droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 66, 61 et 97, 154 C 37 et 56, 154 E 4, 154 ZM 20 et 154 ZV 10 situées à Crenay - 2025_05_02_42

Demande d'adhésion au SDED 52 du SI du Nord Bassigny et mise à jour des statuts - 2025_05_02_43

Décision Modificative N°1 du Budget Principal de la commune - 2025_05_02_44

Droit de préemption sur la vente de la parcelle AA N° 136 située 3 Route Nationale à Foulain - 2025_05_02_45

Création d'une agence postale communale - 2025_05_02_46

Accord sur la prestation pata à effectuer sur la voirie de nos deux villages - 2025_05_02_47

Modification du tarif de chauffage de la salle de convivialité, Modification de la délibération N°66 du 25 octobre 2024 - 2025_05_02_48

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024

Le Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024 est approuvé

A la majorité (pour :12, contre : 0, abstention : 1)

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2025

Le Procès-verbal de la séance du 28 mars 2025 est approuvé

A la majorité (pour :12, contre : 0, abstention : 1)

Programme travaux ONF pour 2025 réf : 2025_05_02_39

Un programme d'actions a été établi par l'Office Nationale des Forêts pour 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le programme proposé par l'Office Nationale des Forêts pour la somme de 11 460.00€ HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

- Devis travaux au lavoir de Foulain

Sujet reporté au prochain Conseil Municipal

Annulation de la délibération N°8 du 24 janvier 2025 réf : 2025_05_02_40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'annuler la délibération N° 8 du 24 janvier 2025 qui n'a pas lieu d'être, cette parcelle est déjà louée par la Safer.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente de la parcelle ZY N° 22 "Sur le canal" à Foulain réf : 2025_05_02_41

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle ZY N° 22 "Sur le canal" à Foulain A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 66, 61 et 97, 154 C 37 et 56, 154 E 4, 154 ZM 20 et 154 ZV 10 situées à Crenay réf : 2025_05_02_42

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles 154 ZL 66, 61 et 97, 154 C 37 et 56, 154 E 4, 154 ZM 20 et 154 ZV 10 situées à Crenay A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'adhésion au SDED 52 du SI du Nord Bassigny et mise à jour des statuts réf : 2025_05_02_43

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS,

Le conseil municipal,

- donne un avis favorable

- à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décision Modificative N°1 du Budget Principal de la commune réf : 2025_05_02_44

Il convient de modifier au BP de la commune le résultat de fonctionnement ligne 002

DM N°1-2025

Fonctionnement :

Compte 002: - 709.02€

Compte 615221: - 709.02€

La délibération N° 18 du 28 mars 2025 (affectation des résultats 2024 Budget commune)

sera donc remplacée comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 640 155.00€

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 709.02€

Solde exécution investissement reporté (compte 001) : 709.02€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption sur la vente de la parcelle AA N° 136 située 3 Route Nationale à Foulain réf : 2025_05_02_45

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

sur la vente de la parcelle AA N° 136 située 3 Route Nationale à Foulain

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'une agence postale communale réf : 2025_05_02_46

Suite à la fermeture du relais poste de Foulain, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de créer une agence postale communale.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous documents s'y affèrent.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Accord sur la prestation pata à effectuer sur la voirie de nos deux villages réf : 2025_05_02_47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le devis de travaux sur diverses rues sur Foulain et Crenay pour la somme de 19 986.25€ HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du tarif de chauffage de la salle de convivialité**Modification de la délibération N°66 du 25 octobre 2024 réf : 2025_05_02_48**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier le tarif du chauffage de la location de la salle de convivialité, la délibération N° 66 du 25 octobre 2024 est modifiée comme suit :

Salle Marc Lepage à Foulain :

Location vin d'honneur pour les habitants de Foulain-Crenay : 50 €
Location 1 jour pour les habitants de Foulain-Crenay : 55€
Location 2 jours pour les habitants de Foulain-Crenay : 90€
Frais de chauffage : forfait de 35€
Location aux associations de la commune au mois : 20€/mois chauffage compris
Forfait vaisselle : 20€ (avec le lave-vaisselle)
Caution de 300€ (220 € + 80€ pour le nettoyage)

Les associations locales ont droit à une location gratuite par an pour une manifestation, hormis leur assemblée générale, La salle est gratuite pour les goûters anniversaires des enfants de moins de 12 ans (sous la responsabilité et en la présence des parents), ainsi que les réunions après obsèques,

La salle n'est plus louée aux personnes extérieures à Foulain et Crenay.

Salle des fêtes à Crenay :

Location vin d'honneur habitants Foulain-Crenay : 60€ charges comprises
Location vin d'honneur personnes extérieures : 100€ charges comprises
Location 1 jour habitants Foulain-Crenay : 160€ charges comprises
Location 1 jour personnes extérieures : 200€ charges comprises
Location 2 jours habitants Foulain-Crenay : 210€ charges comprises
Location 2 jours personnes extérieures : 290€ charges comprises
Location aux associations de la commune au mois : 20€/mois charges comprises
Caution : 400€ (80€ pour le nettoyage et 320€ pour les dégradations)

Une réservation de cette salle un samedi sera facturée en week-end(soit tarif 2 jours)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ces tarifs pour les salles communales de Foulain et Crenay pour 2025

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Réforme de l'apostille, désignation d'un référent communal

Madame Thivet, secrétaire de la mairie de Foulain est désignée comme référent communal

- Tirage au sort des jurés d'assises 2026

3 personnes de Foulain et Crenay ont été tirées au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises

- Salle des fêtes de Crenay

Le Conseil Municipal est informé de problèmes de plomberie à la salle des fêtes de Crenay

Séance levée à: 21h39

En mairie, le 05/05/2025

Le Maire
Robert HENRY

Secrétaire de séance
M. VIGNERON Vincent